

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 février 2020
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 26 février 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que la Chine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité au mois de mars, a prévu de tenir, le mercredi 11 mars 2020, un débat sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : lutter contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique ». Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note de cadrage pour l'information des États Membres qui souhaiteraient y participer (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Zhang Jun**



Annexe à la lettre datée du 26 février 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et chinois]

Note de cadrage pour le débat du Conseil de sécurité sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : lutter contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique », qui se tiendra le 11 mars 2020

I. Contexte

1. Dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité en mars 2020, la Chine compte tenir un débat le 11 mars.
2. L'Afrique, continent au potentiel de développement inégalé qui souffre terriblement du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme (ci-après « extrémisme violent »), est en passe de devenir la principale ligne de front de la lutte contre le terrorisme au niveau mondial. Les attaques commises ces dernières années par des groupes terroristes comme Al-Qaida au Maghreb islamique, Boko Haram ou les Chabab ont fait de nombreuses victimes civiles et causé d'importants déplacements de population, notamment en Algérie, dans le nord du Mali, dans le nord-est du Nigéria, au Cameroun, au Tchad et en Somalie. Les retombées de la crise libyenne se font de plus en plus sentir : l'afflux dans le pays de terroristes et d'extrémistes en provenance de la République arabe syrienne a aggravé les troubles dans le Sahel et dans le bassin du lac Tchad, et l'instabilité pourrait s'étendre jusqu'en Afrique australe.
3. Le terrorisme a des conséquences désastreuses pour le développement économique et social de l'Afrique. Le chômage et le niveau d'instruction insuffisant rendent les jeunes particulièrement vulnérables aux discours extrémistes, ce qui accentue les clivages sociaux. La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est devenue le centre d'attention des États Membres d'Afrique et de la communauté internationale.
4. Au débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, les dirigeants du monde entier ont affiché une forte volonté politique de renforcer la coopération en vue de prévenir et de combattre le terrorisme. En juillet 2019, le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Kenya ont coorganisé la Conférence régionale africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Les dirigeants africains se sont engagés à parvenir à un consensus, à renforcer la mise en commun de données d'expérience et à mettre au point une stratégie globale et inclusive de lutte contre le terrorisme.
5. Les États Membres d'Afrique ont toujours accordé une grande importance à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Depuis 1992, l'Union africaine (ex-Organisation de l'unité africaine) a pris plusieurs initiatives de lutte commune contre le terrorisme. En juillet 1997, elle a adopté la Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme puis, en septembre 2002, le Plan d'action sur les moyens de prévenir et de combattre le terrorisme en Afrique, dans lequel elle a décidé, d'une part, de prendre des mesures pour renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, notamment dans des domaines comme la police et le contrôle aux frontières, les mesures législatives et judiciaires et l'échange de renseignements et, d'autre part, de créer le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme. En janvier 2015, le Conseil de paix et de sécurité a approuvé le déploiement de la Force

multinationale mixte pour combattre Boko Haram et en avril 2017, il a approuvé le déploiement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée au Sahel.

II. Activités du Conseil de sécurité

6. Le Conseil de sécurité est attaché à la coopération internationale aux fins de la lutte contre le terrorisme et s'efforce tout particulièrement de donner aux pays d'Afrique les moyens de combattre plus efficacement ce fléau. En février 2019, il a tenu un débat consacré au thème « Faire taire les armes en Afrique » et adopté la résolution [2457 \(2019\)](#), dans laquelle il s'est félicité de l'adoption du Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. En mars 2019, il a adopté la résolution [2461 \(2019\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et dans laquelle il a demandé à la Mission de continuer d'aider le Gouvernement fédéral somalien à renforcer la capacité du pays de prévenir et de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. En juin 2019, il a adopté la résolution [2480 \(2019\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et décidé de continuer à apporter un soutien opérationnel et logistique à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. En septembre 2019, il a tenu au niveau ministériel une séance d'information sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : partenariat visant à renforcer la paix et la sécurité régionales » puis, en décembre 2019, une séance d'information sur le thème « Violence intercommunautaire et terrorisme en Afrique de l'Ouest » ; il a également adopté une déclaration sur la mobilisation des jeunes en vue de faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 ([S/PRST/2019/15](#)).

7. Le Conseil devrait continuer d'appeler l'attention des États Membres sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique et profiter du septième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies pour les engager à continuer de mettre en œuvre pleinement la Stratégie et ses résolutions et à apporter un soutien accru aux pays d'Afrique pour les aider à éradiquer le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent sur le continent.

III. Principales questions à examiner

8. Ce débat est l'occasion d'inviter les États Membres à dialoguer sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique. Sachant que les États Membres d'Afrique ont des moyens limités, l'objectif est aussi d'engager la communauté internationale à s'intéresser de plus près à la situation de l'Afrique et à aider plus activement les pays du continent à lutter de manière intégrée contre le terrorisme et l'extrémisme violent afin de parvenir à la paix et à la stabilité. Les États Membres sont invités à concentrer leur réflexion sur les questions suivantes :

a) Le terrorisme est une menace grave, qui appelle une réponse conjointe. Que peut faire l'ONU, qui est l'organisation intergouvernementale la plus universelle et qui est investie de la plus grande autorité, pour mieux coordonner et mieux diriger la lutte commune contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique ?

b) Le sous-développement est un des principaux facteurs de la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique. Comment peut-on faciliter le développement économique et social et ainsi éliminer le terreau fertile dont se nourrissent ces fléaux ?

c) Les pays d'Afrique ont des capacités, des ressources et des moyens limités pour ce qui est de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Comment l'ONU et le Conseil de sécurité peuvent-ils contribuer au renforcement des capacités de ces pays et accroître l'appui qu'ils offrent aux organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine ?

d) Tarir les sources de financement des groupes terroristes est une stratégie efficace. Au vu de la situation actuelle en Afrique, que peut faire la communauté internationale pour aider à éliminer les mécanismes et réseaux de financement des groupes terroristes en Afrique et, ainsi, lutter de manière plus efficace contre le financement du terrorisme ?

e) Les combattants terroristes étrangers franchissent les frontières, diffusent des idéologies extrémistes et terroristes, prennent pour cible des infrastructures dans leurs pays d'origine, de transit et de destination et aggravent les conflits régionaux. Quelles mesures faut-il prendre (renforcement des contrôles aux frontières, échange de renseignements, etc.) pour faire face à la menace que représentent les mouvements transfrontaliers de combattants terroristes étrangers ?

f) Les terroristes ne doivent pas avoir le champ libre sur Internet : il faut intensifier les efforts faits en vue de les empêcher d'utiliser Internet pour diffuser des idéologies extrémistes et inciter à la commission d'actes de terrorisme. Comment lutter efficacement contre la présence des terroristes sur Internet, en particulier sur les réseaux sociaux ?

g) Améliorer l'éducation est un excellent moyen d'entraver la propagation des idéologies terroristes et extrémistes. L'enseignement professionnel facilite la réintégration des terroristes et extrémistes dans la société grâce à l'emploi. Que peut-on faire pour que l'éducation prenne une place plus importante dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ? Plus particulièrement, que peut-on faire pour aider les groupes vulnérables, dont les femmes et les jeunes, à ne pas céder à l'influence des extrémistes ?

h) Pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, il est nécessaire de suivre une approche holistique et de prendre des mesures intégrées en matière de politique, de sécurité, d'économie et d'idéologie, pour s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes du problème. Comment formuler une stratégie globale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique ? Comment mieux tirer parti du rôle que peuvent jouer les femmes et les jeunes dans l'élaboration de cette stratégie ?

IV. Modalités de la réunion et texte issu du débat

9. Les États Membres d'Afrique qui le souhaitent pourront participer au débat et faire des déclarations. Celui-ci aura lieu dans la salle du Conseil de sécurité le 11 mars 2020 et sera présidé par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Zhang Jun. Il est prévu que le Conseil adopte une déclaration de son président à l'issue du débat.